

Image not found or type unknown



Renseignement sur contrat cdd

Par **marie**, le **14/10/2010 à 17:46**

Bonjour,rnvoilà je voudrais savoir ci c est normal de ne pas toucher sa prime de fin de contrat au terme de son contrat,sachant que celui ci est renouvelable merci.

Par **aliren27**, le **14/10/2010 à 19:58**

Bonjour,rnrnLa prime de précarité est payable à la fin du contrat. Dans le cas d'un renouvellement, c'est le meme contrat qui continue donc les IFM vous seront payées à la fin avec les CP.rnCordialement

Par **ChaLEC**, le **05/11/2010 à 16:27**

Bonjour,rnrnSi votre contrat a été renouvelé il est tout a fait normal que vous n'ayez rien touché encore.rnrnN'oubliez pas que votre CDD peut être reconduit mais ne peut jamais excéder 18 mois en tout.rnrnPour plus d'information:rnrnhttp://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/contrats-de-travail/la-fin-du-contrat-de-travail-a-duree-determinee_352.html